



Mäi Wëllen Mäi Wee

NEWSletter



Jean-Jacques SCHONCKERT
Präsident

EDITORIAL

« Mäi Wëllen, Mäi Wee »

Schon wieder ist ein Jahr seit der letzten Generalversammlung vergangen. Zeit also Bilanz zu ziehen und Ausschau zu halten auf das was in nächster Zeit auf uns zu kommen wird. Im Laufe der letzten Jahre wurde in unserer Vereinigung ein doppelter Wandel vollzogen.

Es gab einen Wandel in der Kontinuität, aber auch eine Kontinuität im Wandel, sprich eine Weiterentwicklung unserer Vereinigung. Ich werde in diesem Editorial versuchen beide Aspekte zu beleuchten.

Der Wandel in der Kontinuität wurde erstmals dadurch unterstrichen, dass sich **die personelle Besetzung des Verwaltungsrats** verändert hat. Viele verdiente und langjährige „Mitstreiter“ haben sich verabschiedet und Ihnen danken wir an dieser Stelle noch einmal ganz herzlich für ihre Kraft und ihren Einsatz.

Eine ganze Reihe neuer Mitglieder sind in den Verwaltungsrat dazugestoßen:

- Bob Hochmuth (Fachmann in Kommunikation und Finanzen)
- Myriam Stephany (diplomierter Hebamme)
- Roland Kolber (Psychologe)
- Romain Stein (Arzt)

Eine weitere Kontinuität im Wandel sind unsere stetigen Bemühungen mit allen Akteuren, die direkt oder indirekt mit den Themen Tod und Sterbehilfe zu tun haben, **im ständigen Austausch zu bleiben**. Unsere ersten Ansprechpartner sind aber wie immer unsere Mitglieder und Freunde. Darüber hinaus pflegen wir einen regen Kontakt mit den für uns zuständigen Ministerien, d.h. dem Gesundheitsministerium und dem Familienministerium.

Seit Ende des Jahres, und insbesondere auf unser Betreiben hin, hat das Gesundheitsministerium die Initiative ergriffen, um das

Thema „Lebensende“ zu behandeln. Eine sogenannte „Plate-forme de fin de vie“ wurde einberufen, bei der sich in regelmäßigen Zeitabständen die Akteure auf diesem Gebiet zusammenfinden und austauschen. Damit soll gegebenenfalls die aktuelle Gesetzeslage immer wieder verbessert werden. Ziel ist es auch, den zuständigen Behörden, in enger Zusammenarbeit mit den Akteuren der Sterbehilfe zu helfen sich ein genaues Bild des Ablaufs der Sterbehilfe in der Praxis zu machen und somit die praktische Anwendung des Gesetzes zu überprüfen. Das Wichtigste ist jedoch, dass auf diese Art und Weise ein konstruktiver Dialog zwischen den verschiedenen Teilnehmern entsteht, was für uns noch vor kurzem unmöglich erschien.

Was das Verständnis und die konkrete Anwendung des Gesetzes anbelangt, bemängeln wir seit langem, dass Artikel 15 des Gesetzes von 2009 über Euthanasie und Beihilfe zum assistiertem Suizid lediglich vorsieht, dass der Arzt, seinem Patienten innerhalb von 24 Stunden, nachdem dieser den Wunsch zur Sterbehilfe geäußert hat, sagen muss ob er diesen medizinischen Akt vollziehen will. Hier

wird der Patient aus unserer Sicht im Stich gelassen da er in seiner misslichen Lage bei einer Ablehnung der Sterbehilfe seitens des Arztes auch noch auf die Suche nach einem geeigneten Arzt gehen muss. ➤

SOMMAIRE

• Tätigkeitsbericht 2016	2
• Faire un don, pourquoi?	3
• Message d'adieu	4
• L' Association Mäi Wëllen, Mäi Wee Lëtzebuerg change de logo	5
• Foire 60UP Differdange	5
• Deux questions sont souvent posées	6
• L'association a besoin de votre soutien!	6
• Service de consultation d'écoute et d'accompagnement	7
• Carte de membre	8

Hier fordern wir unmissverständlich, **dass sich der Arzt verpflichtet, seinem Patienten einen Kollegen anzugeben, der bereit ist den Akt der Sterbehilfe durchzuführen.**

Es ist schon erschreckend festzustellen, dass obwohl das Gesetz über Euthanasie und assistiertem Suizid seit fast 20 Jahren existiert, weder die Dienste der Ärzte noch die des Pflegepersonals in **der Nomenklatur der Gesundheitskasse** auftauchen. Wir fordern an dieser Stelle, dass sich dies ändern muss, da wir ansonsten ein Gesetz haben, das mangels behördlicher Anerkennung, nur von der Ehrenamtlichkeit und des Einsatzes einiger wenigen am... Leben gehalten wird.

Bei der Agentur e-santé, der Fondation Cancer und Omega 90 setzen wir uns für die Aufnahme der Äußerungen des Patienten (Patientenverfügung) zum Thema Sterbehilfe in die Akte des Patienten (Dossier de Soins Partagés, DSP) ein.

Bei dieser Gelegenheit wollte ich aber auch unterstreichen, dass die Causa des würdevollen Sterbens nur eine Aussicht auf Erfolg hat, wenn die verschiedenen Akteure ihre jeweiligen, oft grundverschiedenen Auffassungen vom Leben vor und auch nach dem Tod respektieren und gemeinsam daran arbeiten, dass der Wille des Menschen seinen eigenen Weg zu gehen, Priorität genießt. Auf Grund der Erfahrungen der letzten zwei Jahre kann ich mit einem gewissen Optimismus behaupten, dass wir auch hier auf dem richtigen Weg sind.

Bei der Kontinuität im Wandel, haben wir beschlossen eine Namensänderung vorzunehmen, die uns hoffentlich erlauben wird, in der breiten Öffentlichkeit bekannter zu werden, und es somit leichter wird unser Anliegen an die/den Frau/Mann zu bringen.

Die Bezeichnung **«Mäi Wëllen, Mäi Wee»** unter Verweis auf den alten Namen ADMD-L (übrigens in der Praxis oft mit der AMMD, also der Ärzte- und Zahnärztereinigung, verwechselt) resümiert in unseren Augen die passende Zusammenfassung vom Willen des Patienten und dessen Entscheidung einen selbstbestimmten Weg am Lebensende zu gehen.

Abschließend möchte ich mich beim Verwaltungsrat für die intensive und oft freundschaftliche Zusammenarbeit der letzten Monate bedanken. Es war nicht immer einfach, aber immer spannend. Und so soll es auch in Zukunft bleiben!

Jean-Jacques
SCHONCKERT

Tätigkeitsbericht 2016

In Anwesenheit von ungefähr 60 Mitgliedern fand am 28. Mai 2016 unsere Jahreshauptversammlung mit einem überzeugenden Referat von Dr. Carlo Bock statt.

Eine wesentliche Änderung im Verwaltungsrat ergab sich dadurch dass verschiedene Verwaltungsmitglieder altersbedingt nicht mehr zur Verfügung standen und der Vorstand infolge dessen teilweise erneuert wurde. Aufgrund einer beruflichen Veränderung wurde Michèle Beets am Ende des Jahres durch Sabrina Georges ersetzt.

Für den neuen Verwaltungsrat sollte dies aber kein Grund sein, die noch offenen Fragen auf die lange Bank zu schieben.

In Weiterführung der Arbeit des alten Vorstandes bestand das Hauptziel für das Jahr 2016 in der Aufklärungsarbeit!

Seitens der Bevölkerung bestehen noch zu viele Unklarheiten und Unkenntnisse besonders im medizinischen Bereich. Zudem sollte auch der Bekanntheitsgrad unserer gemeinnützigen Organisation deutlich verbessert werden (Eine interne Arbeitsgruppe trägt diesem Rechnung und die Ereignisse sollen 2017 merklich sichtbar sein).

Unsere Agenda für Aufklärung sah 2 Hauptgruppen vor:

- 01 | Alten- und Pflegeheime (Leitung & Pflegekräfte)
- 02 | Krankenhäuser (Leitende Ärzte und medizinischer Dienst)

Unsere Begegnungen mit anderen Institutionen, Einrichtungen oder politischen Vertretern waren von Respekt aber auch noch von viel Unwissen geprägt. Sterben ist in der Neuzeit ein Tabuthema geworden. In diesem Zusammenhang werden jüngere Generationen (z.B. Schulen) mit in unsere Aufklärungsaufgaben miteinbezogen.

Wichtige Termine für das Jahr 2016 waren:

- 01 | Familienministerium Unterredung mit Ministerin Corinne Cahen
- 02 | Gesundheitsministerium ... Unterredung mit Ministerin Lydia Mutsch
- 03 | Agentur E-Santé Informationen im Gesundheitswesen und im medizinisch-sozialen Sektor
- 04 | COPAS Anbieter und Abkommen im Bereich Prävention – Unterstützung und Pflege für Pflegebedürftige
- 05 | Itzig Konferenz über Sterbehilfe und Palliativpflege
- 06 | Capellen Foyer de la femme
- 07 | LTPS Umfrage zum Thema Sterbehilfe, vorgestellt von 4 Krankenschwesterschülerinnen
- 08 | Omega 90 Meinungsaustausch
- 09 | Alten- und Pflegeheime St. Elisabeth-Josefshaus-Niederanven-Rhum-Rambrouch
- 10 | Kliniken CHL-Kirchberg-Eich-CHEM



Marc GENOT
Membre du conseil

**IN VOLLEM VERTRAUEN
FÜR DIE ZUKUNFT**

Faire un don, pourquoi ?

Les dons permettront à notre association de développer l'accompagnement des personnes en fin de vie dans le cadre du service d'accueil et d'écoute ainsi que la mission d'information et de mise en œuvre de la loi en vigueur.

L'association pour le droit de mourir dans la dignité existe depuis 1988 et fonctionne grâce à des personnes engagées qui offrent gracieusement leur temps, leur énergie et leur expérience afin de lutter pour que soient respectés le droit pour tout malade d'être pleinement informé, s'il le désire, sur son état ainsi que le droit pour le malade, dûment informé, de refuser un traitement, de refuser tout « acharnement thérapeutique » et d'obtenir à sa demande une aide médicale active pour provoquer son décès.

La loi sur l'euthanasie et l'assistance au suicide a été votée le 16 mars 2009 et ce grâce à ces personnes engagées!

Mais nous ne voulons ni ne pouvons en rester là. Il faut continuer à veiller à ce que la législation dépénalisant l'euthanasie soit effectivement appliquée lorsque les conditions définies par la loi sont présentes (situation médicale incurable et grave, état de souffrance physique ou psychique insupportable, demande exprimée sans équivoque par le patient conscient ou par une déclaration anticipée s'il est irréversiblement inconscient).

Nous voudrions offrir des formations professionnelles qui existent en Belgique (Formation EOL) aux professionnels de la médecine. Nous voudrions lancer des campagnes d'information pour les jeunes qui sont aussi concernés par le thème de l'euthanasie et de l'assistance au suicide.

Ne rêvons pas: tout cela à un coût! Les aides conventionnées des ministères de la Santé et de la Famille sont déjà formidables et per-

« Nous voudrions offrir des formations professionnelles qui existent en Belgique (Formation EOL) aux professionnels de la médecine. »



Nous estimons que c'est de notre devoir d'apporter à nos membres tout soutien ou aide légalement possible pour obtenir le respect de leurs volontés relatives à leur traitement ou à leur fin de vie.

Nous devons continuer à œuvrer afin d'obtenir une législation autorisant l'assistance au suicide dans des circonstances bien définies et contrôlées, de grandes souffrances qui ne sont pas couvertes par la loi actuelle relative à l'euthanasie.

mettent de financer deux postes à temps partiel. Pour que ces services puissent se développer, nous avons encore besoin de plus. C'est pour cela que vos dons, vos legs, sont importants afin de pouvoir continuer notre mission.

Rédigez vos dispositions de fin de vie tant que vous êtes encore capables et en bonne santé! Si vous ne manifestez pas votre volonté à l'avance par écrit, vous risquez que d'autres personnes décident à votre place. Les dispositions de fin de vie peuvent être révisées, retirées ou adaptées à tout moment.

Véronique HAMMES



Véronique HAMMES
Vice-présidente

Le formulaire pour les dispositions de fin de vie peut être demandé auprès de notre association Mäi Wëllen, Mäi Wee, association pour le droit de mourir dans la dignité Luxembourg.

Par téléphone:
(+352) 26 59 04 82
(+352) 621 306 406

Par mail: info@mwmw.lu

Le formulaire est également disponible sur nos sites www.admdl.lu et www.mwmw.lu

TOUS NOS SERVICES SONT GRATUITS !

Si vous résidez à l'étranger et si votre médecin traitant est établi au Grand Duché de Luxembourg, vous avez le droit de demander l'euthanasie soumise à la loi luxembourgeoise.

COMPTES BANCAIRES

Banque Générale: BGLLLULL IBAN LU42 0030 1828 4534 0000
Banque Compte Chèque Postal: CCPLLLULL IBAN LU97 1111 1021 7837 0000

Message d'adieu

Tout a commencé pour moi lors de l'Assemblée générale de 2007. Comme à son habitude, Marthy PUTZ avait fait appel auprès des membres présents, dans l'espoir que quelqu'un se propose pour intégrer le conseil, et plus particulièrement pour l'aider dans la rédaction d'articles pour la newsletter.

Sans hésitation, j'ai levé la main prévenant que pour l'allemand ce ne serait malheureusement pas possible mais qu'en français, il n'y aurait pas de problème. De plus, ayant vécu à Bruxelles, j'étais déjà familiarisée avec la loi belge qui fut promulguée en 2002.



Mireille Kies & Marthy Pütz

A partir de ce jour, je suis entrée dans le vif du combat. A l'époque, je travaillais encore à l'Université du Luxembourg, où j'ai relevé le défi de convaincre les autorités que le moment était venu d'organiser enfin à Luxembourg une conférence-débat sur ce sujet brûlant et combien tabou !



Jean Huss & Mireille Kies

Le 18 décembre 2008, après un long et combien mémorable débat, **la proposition de loi confortait son premier vote avec 31 voix pour, 26 voix contre et 3 abstentions.** Notre petit pays était en pleine crise: Plein de péripéties de procédures s'en sont suivies. Des pétitions «pour» et «contre» ont été organisées l'intervention de Benoit XVI... provoquant le refus du Grand-Duc de sanctionner la loi. S'en suivit une demande de referendum qui n'a pas abouti avec pour conséquence que la constitution fut modifiée pour supprimer le droit de sanction au Grand-Duc. **Enfin, la loi fut votée en mars 2009!**

Tous les rapports publiés depuis, par la Commission de Contrôle et d'Evaluation de la Loi, ont prouvé que les horreurs qui avaient été lancées par nos détracteurs étaient sans fondement. S'en suivit une période un peu creuse dans la dynamique de notre association. Nous avions la chance d'avoir la loi mais son application était loin d'être évidente. Deux droits peuvent s'opposer: celui du patient à celui du médecin, qui - en son âme et conscience a bien entendu le droit

« De tout mon cœur, je souhaite Bon vent à la nouvelle équipe! »

La conférence fut programmée le 7 décembre 2007 au Campus Limpertsberg. Maître Jacqueline Herremans, Présidente de l'ADMD Belgique et le Docteur Jérôme Sobel, Président de Exit Suisse Normande ont exposé la législation de leur pays respectif. Une table ronde réunissait les «pour» et les «contre». Le débat fut bien entendu particulièrement animé mais très enrichissant. C'était une première.

Il faut se souvenir qu'à cette époque tout le pays était en effervescence: l'opposition de l'Eglise catholique propriétaire du journal le plus lu du pays, refusait la publication d'articles qui allaient dans le sens de la proposition de loi. Nous étions considérés comme les suppôts du diable ! En respect des valeurs démocratiques, les journaux comme «Le Quotidien», le «Tageblatt» et le «Jeu-di» ont publié nos écrits et communiqués, tout en publiant également ceux de nos détracteurs.

de refuser. De plus, la formation des médecins concernant l'approche de l'euthanasie était inexistante au Luxembourg.

Dès ma retraite, en 2010, j'ai consacré une bonne partie de mon temps à l'examen de la loi et son application dans les textes des Dispositions de fin de vie. J'ai eu le grand honneur de pouvoir collaborer avec le Docteur Carlo Bock et le Professeur honoraire de l'Université Libre de Bruxelles, le Docteur Marc Englert, à la publication destinée aux médecins «Euthanasie ou Suicide assisté». Ensuite le fascicule fut expédié par nos soins à tous les médecins et médecins-dentistes du pays. Pas un ne nous a répondu!

Depuis 2011, j'ai représenté notre association dans le board du Right to Die Europe. En 2013 j'ai démissionné de ma fonction de Vice-présidente, tout en restant membre de notre conseil d'administration.

Notre association est entrée dans une nouvelle phase qui appelait au changement. Le conseil s'est profondément renouvelé et par conséquent rajeuni, regroupant en son sein deux juristes, un psychologue, un docteur en médecine générale, une sage-femme, deux ténors de la communication, une psycho-oncologue, un ingénieur, une enseignante, une secrétaire spécialisée... bref, tout un petit monde en action pour veiller à l'information et à une application efficace de la loi dans le but de pouvoir guider et accompagner nos membres.

L'âge venant... j'ai décidé de me consacrer d'avantage à ma famille et à mes petits-enfants. Ainsi, fin décembre 2016, j'ai présenté ma démission au sein du Conseil d'administration.

De tout mon cœur, je souhaite « Bon vent » à la nouvelle équipe!

Mireille KIES

HOMMAGE À NOS DEUX ADMINISTRATEURS PARTIS EN RETRAITE BIEN MÉRITÉE :

Madame **Mireille KIES**
en tant que **membre**

et Monsieur **Nico KOHN**
en tant que **trésorier**

Grâce à leur engagement et leur expérience pour l'association, la loi du 16 mars 2009 a pu voir le jour.

MERCI MIREILLE ET MERCI NICO!

L' Association Mäi Wëllen, Mäi Wee Lëtzebuerg change de logo...

MAIS reste fidèle à ses convictions!

L'objet et le but de l'association « Mäi Wëllen, Mäi Wee Lëtzebuerg » restent humanitaires. Elle est indépendante de toute étiquette politique ou confessionnelle et s'engage résolument dans la lutte pour une fin de vie en dignité. Fondée en 1988 par le Dr Henri Clees, l'association compte aujourd'hui un peu plus de mille membres.

Mäi Wëllen, Mäi Wee est d'avis que les soins palliatifs et l'euthanasie ne s'excluent pas, et refuse tout acharnement thérapeutique. Elle réclame pour ceux qui se trouvent dans un état de dégradation physique et psychique irrévocable et insupportable, le droit de choisir entre:

- des soins palliatifs hautement spécialisés et/ou
- le recours à l'euthanasie ou au suicide assisté sans que le médecin aidant soit poursuivi en justice.



Foire 60UP Differdange

Am Sonntag, den 7. Mai 2017 fand die 3. Ausgabe der Seniorenmesse 60Up im Centre Sportif in Oberkorn statt. Sie wurde vom Service Senior Plus und der Stadt Differdingen organisiert. Die Assoziation MWMW (ADMDL) wurde durch Véronique Hammes, Sabrina Georges und Heidi Neises vertreten.

Viele Besucher nutzten die Gelegenheit, um sich über die Organisation, die Bestimmungen zum Lebensende und die Patientenverfügung zu informieren.

Deux questions sont souvent posées

« Je souhaite connaître un médecin disposé à pratiquer une euthanasie. Pouvez-vous m'en indiquer un? »

Au Luxembourg, tout comme en Belgique, il n'existe pas de liste de médecins disposés à pratiquer l'euthanasie. Il ne faut pas oublier qu'une euthanasie est toujours le résultat d'une décision prise en commun par un malade et son médecin dans le cadre d'une relation de confiance.

Un médecin peut donc parfaitement accepter de pratiquer l'euthanasie d'un patient dans un cas et de la refuser dans un autre.

Les hôpitaux, hospices, et autres institutions, etc., ces établissements étant publics ne sont pas au dessus des lois et par conséquent sont tenus à celle du 16 mars 2009 et ne peuvent pas refuser à un médecin de pratiquer l'euthanasie au sein de leur établissement.

« Mon médecin est opposé à l'euthanasie. Que dois-je faire? »

Si le problème ne se pose pas dans l'immédiat, nous conseillons toujours la patience et la poursuite du dialogue avec votre médecin. Demandez-lui s'il souhaite que nous lui fassions parvenir de la documentation sur cette question.

S'il est certain que le dialogue ne peut aboutir en raison d'une opposition catégorique de votre médecin, essayer de contacter un autre médecin ou contactez notre service « consultation d'écoute et d'accompagnement » qui essayera de trouver une solution avec vous.

Si la question de l'euthanasie se pose dans l'immédiat, donnez-nous toutes les informations nécessaires pour nous permettre, si possible, d'intervenir auprès de votre médecin et pour que nous puissions vous conseiller de la suite à donner.

Pour toutes autres questions à ce sujet, vous pouvez contacter le service consultation d'écoute et d'accompagnement de l'association **MWMW**.

BÉNÉVOLAT

L'association a besoin de votre soutien!

L'efficacité de notre action dépend du nombre de nos membres.

- Aidez-nous à mieux faire connaître nos objectifs en **diffusant autour de vous l'adresse de notre nouveau site Internet www.mwmw.lu**
- En **recrutant des membres** (bulletin d'adhésion à télécharger sur notre site et/ou disponibles au secrétariat - voir coordonnées en fin de ce bulletin)
- En **nous envoyant les coordonnées d'amis ou de connaissances**, préalablement consultés, à qui nous enverrons de la documentation.

NOUVEAU

Service de consultation d'écoute et d'accompagnement

Ce nouveau service «consultation d'écoute et d'accompagnement» est à votre disposition pour répondre à vos questions et à celles de vos proches. Il vous informera comment rédiger vos dispositions de fin de vie et offre également des visites à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

Ce service propose aussi d'animer des conférences d'information pour des groupes à partir de 10 personnes.

Une psycho-oncologue pourra, sur rendez-vous, vous accompagner dans votre démarche et trouvera ensemble avec vous des réponses à vos questions et craintes autour du sujet de l'euthanasie.

Elle soutiendra, vous et vos proches, tout au long du processus de votre disposition de fin de vie.

NEU

Begleitungs- und Ansprechstelle

Gerne helfen wir Ihnen beim Abfassen Ihres Antrages auf Bestimmungen zum Lebensende und Ihrer Patientenverfügung. Erklären deren Inhalt, Zweck und weitere Verfahrensweise. Unser Service schließt selbstverständlich Ihre Familie, Freunde oder Ihr näheres Umfeld mit ein. Unsere fachkompetenten Mitarbeiter können in dieser schwierigen Lebenssituation, als auch im Anschluss daran, eine wertvolle Stütze sein.

Neben Einzelberatungen bieten wir Ihnen Informationsveranstaltungen für Gruppen ab 10 Personen.

Beide Anträge können in der aktuellen Situation oder als vorkehrende Maßnahme abgefasst werden. Eine Psycho-Onkologin steht Ihnen beratend, informierend sowie unterstützend zur Seite. Gerne helfen wir Ihnen bei der Klärung Ihrer Fragen, ihren Unsicherheiten oder Ängsten.

Wir geben Ihnen die notwendige Unterstützung, derer Sie bedürfen und begleiten Sie auf Ihrem letzten Weg.



Sabrina Georges-D'Aurélio
secrétaire administrative

Heidi NEISES
psycho-oncologue

CONTACT / KONTAKT

Secrétariat

Madame Sabrina GEORGES-D'AURÉLIO

T (+352) 26 59 04 82

M s.georges@mmw.lu

Lundi-vendredi de 9 à 13 heures

Service d'écoute et d'accompagnement

Madame Heidi NEISES

Chargée du service

T (+352) 621 306 406

M h.neises@mmw.lu

Lundi et vendredi de 9 à 17 heures

et jeudi 9-13 heures

Madame Véronique HAMMES

Vice-présidente et Secrétaire du Conseil

M info@mmw.lu

Toute consultation se fait sur rendez-vous

A VOS AGENDAS :

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION pour le Droit de Mourir dans la Dignité Luxembourg

Le **SAMEDI 17 JUIN 2017 à 15 heures**

Home St GENGOUL
26, rue St Hubert
L-1744 MERL

Rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite.
Parking en face, près de l'église.

CARTE DE MEMBRE

Chers membres, léif Memberen,

Depuis le début de l'année 2017, l'Admd-L, l'Association pour le droit de mourir dans la dignité Luxembourg a adopté la dénomination «Mäi Wëllen, Mäi Wee». Vous avez reçu ou allez recevoir votre nouvelle carte de membre unique avec notre nouveau logo dans les prochains jours. Cette nouvelle carte de membre unique remplace l'ancien système de carte de membre avec timbre annuel. Votre carte de membre unique est valable tout au long de votre affiliation auprès de Mäi Wëllen, Mäi Wee, association pour le droit de mourir dans la dignité, sous réserve cependant du paiement de votre cotisation, qui est, pour chaque membre, de 12,50 euros par an.

Nous vous rappelons qu'en adhérant à notre association, vous devenez également membre de la PATIENTEVERTRIEDUNG a.s.b.l.; l'association des droits des patients.

ATTENTION: les mandats SEPA (domiciliations) que vous nous avez envoyés ne sont plus valables ni acceptés à partir du 1^{er} janvier 2017 et nous vous prions donc de charger votre banque d'un ordre permanent ou alors de cotiser par virement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MWMW

L'association est gérée par un Conseil d'administration de 7 à 17 membres, élus par l'Assemblée générale, dont 3 personnes sont désignées au présidium.

Président

Jean-Jacques SCHONCKERT
mail@schonckert.lu

Vice-président(e)s

Véronique HAMMES
vhammes@pt.lu et info@mwmw.lu

Marie-Paule KOHN
info@mwmw.lu

Trésorier

Bob HOCHMUTH
bob@adnet.lu

Membres du comité

Marc GENOT
marc.genot@pt.lu

Roland KOLBER
roland1@pt.lu

Romain STEIN
romstein@pt.lu

Myriam STEPHANY
elen@pt.lu

Chris SCOTT
cscott@chd.lu

Service de consultation d'écoute et d'accompagnement

Heidi NEISES
h.neises@mwmw.lu

Secrétaire

Sabrina GEORGES
s.georges@mwmw.lu

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Subventionné par le Ministère de la Santé

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Conventionné par le Ministère de la Famille
et de l'Intégration - CO-SF/5/2017



De gauche à droite: Myriam STEPHANY, Jean-Jacques SCHONCKERT, Véronique HAMMES, Marc GENOT, Roland KOLBER, Marie-Paule KOHN (absents: Bob HOCHMUTH, Dr Romain STEIN, Chris SCOTT)

Association pour le Droit de Mourir dans la dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.

Membre de la World Federation of Right to Die Societies - Membre de la Fédération "Right to Die - Europe"

1a, rue Christophe Plantin | L-2339 Luxembourg | T (+352) 26 59 04 82 | info@mwmw.lu | www.mwmw.lu
CCPLLULL IBAN LU 97 1111 1021 7837 0000 | BGLLLULL IBAN LU 42 0030 1828 4534 0000

